



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 septembre 2024 à 18h00

Délibération n° 76/sept/2024

Budget principal 2024 - Décision modificative n°2

L'an 2024, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Guillaume BLAVETTE, Olivier CAPELL pouvoir à Sandrine COUSSANES, Evelyne CANOVAS pouvoir à Fabrice VIGINIER, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE, Emmanuelle FRADET pouvoir à Marc MARTI,

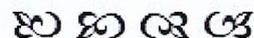
Absent(s) : Cédric CASTELLAR

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 6 ; Absent : 1

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;
Vu la délibération n° 15/mars/2023 du 9 mars 2023 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier ;
Vu la délibération n° 37/avri/2024 en date du 11 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif du Budget principal pour l'exercice 2024 ;
Vu l'avis favorable de la commission n°6 du 10 septembre 2024 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Considérant qu'il y a lieu d'apporter des ajustements aux prévisions budgétaires qui ont été inscrites au budget primitif ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits comme suit :

Décision Modificative n°2 - Budget principal - Exercice 2024

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068-0200 : Fournitures non stockées - autres matières et fournitures	5 440,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 440,00	0,00	0,00	0,00
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	276,00	0,00	0,00	0,00
D-6558-01 : Autres contributions obligatoires	0,00	5 440,00	0,00	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	276,00	5 440,00	0,00	0,00
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	276,00	0,00	0,00
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	276,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	5 716,00	5 716,00	0,00	0,00

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00	150 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0,00	150 000,00	0,00	0,00
D-21352-111 : Installations générales - Bâtiments privés	0,00	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00
D-2313-111 : Constructions	50 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

R-238-020 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	150 000,00
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total INVESTISSEMENT	50 000,00	200 000,00	0,00	150 000,00

TOTAL GENERAL	150 000,00	150 000,00		
----------------------	-------------------	-------------------	--	--

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 22 ; abstentions : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **d'approuver** la décision modificative n°2 du Budget principal de l'exercice 2024, telle de que détaillée ci-avant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, Jean-Michel SOLE,
A Banyuls-sur-Mer, le 19/09/2024
Le Maire, Jean-Michel SOLE,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 4

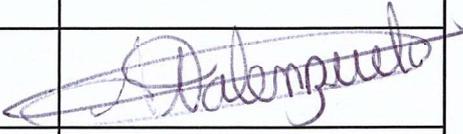
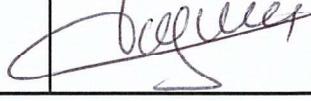
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Banyuls-sur-Mer, le 19/09/2024

Date de convocation : 13/09/2024

Les membres du Conseil Municipal,

MAURAN Anne	
VINOT Guy	
HERRE Clémentine	
CAPELL Olivier	
COUSSANES Sandrine	
GRASA Marie-José	
LACAZE Olivier	
BLAVETTE Guillaume	
MONTÉ Josette	
DIAZ Maria-Joséfa	
PETYT Gérard	
BASIL Annabel	
BURBKAM Didier	

ARRETE ET SIGNATURES

CANOVAS Evelyne	
BOADA Stéphan	
SALVAT Renée	
ADELL Catherine	
CASTELLAR Cédric	
VALENZUELA Aurore	
ORTIZ-BODIOU Alexandre	
FRADET Emmanuelle	
MARTI Marc	
MANZANAS-NOGUES Myriam	
BALLESTÉ Ghislaine	
SANCHEZ Marie-Françoise	
VIGINIER Fabrice	

Certifié exécutoire par le Maire, Jean-Michel SOLE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/10/24, et de la publication le 02/10/24

A Banyuls-sur-Mer, le 01/10/2024

